

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le trente-et-un juillet, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtizia, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CENCI Antoine à BOCHATON Maryse ; GERNAIS Benjamin à MOENNE Monique ; de MILESI Gérard à GOY Corinne ; de PILLET Isabelle à GOY Francis ; de VIGNY Gérald à POCHAT-BARON Pascal ;

Absents : GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 5
Votants : 23

Délibération n° D2024_069 – RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

La présente évolution du tableau des effectifs vient prendre en compte divers éléments

- Les évolutions statutaires d'agents dont les dossiers ont été présentés à la promotion interne de juin 2024. Dans ce cadre, il est proposé
 - o La transformation au 1^{er} septembre 2024 d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en poste d'agent de maîtrise
 - o La création au 1^{er} septembre 2024 d'un poste d'agent de technicien territorial
- Le renouvellement du poste d'agent de sécurité aux abords des écoles, complété de quelques heures d'entretien de voirie. Soit un poste d'adjoint technique à 11,74/35 pour la période du 01 septembre 2024 au 04 juillet 2025 inclus.
- La modification du temps de travail d'un adjoint d'animation de 25,97/35 à 26,27/35 à compter du 30 août 2024
- La transformation d'un poste d'agent technique à 6,36/35 en CDD en poste en CDI, à l'issue de 6 ans en tant qu'agent contractuel

Ces évolutions prendront effet au 1^{er} septembre 2024.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs proposées ci-dessus
- **ADOpte** le tableau des effectifs ainsi proposé à compter du 01/09/2024, à l'exception de l'augmentation de temps de travail de l'agent d'animation, qui sera effective au 30/08/2024

GRADE	CAT	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET	Temps Travail	TEMPS PARTIEL / TEMPS NON COMPLET
PERSONNELS TITULAIRES						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial principal	A	1	1		100%	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1		100%	TP 90%
Rédacteur	B	1	0			
Adj administratif ppal 1° cl	C	2	2		100%	TP 90%
					100%	
Adj administratif ppal 2° cl	C	2	2		100%	
					100%	
Adjoint administratif	C	3	3		100%	
					100%	
					100%	
FILIERE CULTURELLE						
Assistant de conservation du patrimoine 1ère classe	B	1	1		100%	
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien ppal 1° cl	B	2	2		100%	
					100%	
Technicien	B	1	1		100 %	
Agent de maîtrise principal	C	1	1		100 %	
Agent de maîtrise	C	1	1		100%	
					100%	
					100%	
Adjoint technique ppal 1° cl	C	7	7	2 agents à temps non complet	100%	
					100%	
					100%	
					100%	
					100%	
					32,26	TNC
					22,40/35	TNC
					100%	
					100%	
					100%	
Adjoint technique ppal 2° cl	C	8	6	1 agent à temps non complet	20,30/35	TNC
					100%	
					100%	
					100%	
					100%	
					100%	
Adjoint technique	C	2	2		100%	
					29,33/35	TNC
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation ppal 2° classe	C	1	1	1 agent à temps non complet	24,83/35	TNC
Adjoint d'animation	C	2	2			TNC

				2 agents à temps non complet	26,27/35 28,72/35	
FILIERE MEDICO SOCIALE						
ATSEM ppal 1° cl	C	4	4	4 agents à temps non complet	33,29/35	TNC
					31,23/35	TNC
					32,26/35	TNC
					32,26/35	TNC
FILIERE SPORTIVE						
ETAPS principal de 2ème classe	B	2	2		100%	
					100%	
FILIERE POLICE						
Gardien Brigadier	C	1	0		100%	
Brigadier chef principal	C	1	1		100%	
FILIERE EMPLOI FONCTIONNEL						
DGS 2.000 - 10.000 HAB	A	1	1		100%	
PERSONNELS NON TITULAIRES						
FILIERE MEDICO SOCIALE						
ATSEM	C	1	1	1 agent à temps non complet	33,29/35	CDD TNC
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique	C	1	1	4 agents à temps non complet	6,36/35	CDI TNC
Adjoint technique	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint technique	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint technique	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint technique	C	1	1	1 agent à temps non complet	11,74/35	CDD TNC du 04/09/24 au 04/07/25
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation	C	1	1	6 agents à temps non complet au 01.09.23	6,36/35	CDD TNC
Adjoint d'animation	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint d'animation	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint d'animation	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint d'animation	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint d'animation	C	1	1		6,36/35	CDD TNC

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent.**

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme
Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Nadia LAOUFI



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 05/08/24
Publication en ligne le 05/08/24
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS



Mairie de VUZ-EN-SALLAZ